CONDITIONS GENERALES

Version publiée le 06/07/2026

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Ventes (ci-après « CGV »), ont pour objet de définir les modalités et conditions de location d'hébergements proposés au Marina Paradise à un client particulier.

Les CGV s'appliquent à toute réservation et vente de prestations d'hôtellerie de plein air réalisées sur l'ensemble des supports de commercialisation mis à disposition par la Société, ou directement sur place au sein du au Marina Paradise, situé 20 avenue Frédéric Mistral, 83310 Cogolin.

L'établissement est exploité par la société VAR GESTION, Société par Actions Simplifiée à associé Unique, au capital de 5 000,00 euros, immatriculée au R.C.S de Fréjus sous le numéro 829 447 994, et ayant pour numéro individuel d'identification à la TVA FR84829447994, dont le siège social est situé, Ld Cogolin Plage, Carrefour de la Foux, 20 avenue Frédéric Mistral, 83310 Cogolin.

Toute réservation implique de la part du Client la connaissance et l'adhésion complète et sans réserve aux présentes CGV.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : LEXIQUE

- « Camping » : établissement touristique sur lequel la société commercialise des hébergements
- « Catalogue » : tous les supports de communication en version papier et numérique, présentant tout ou partie des hébergements proposés par la Société
- « Client » : personne physique assimilée à un particulier qui effectue et est à l'origine du paiement d'une réservation pour son propre compte. Le Client peut également être un partenaire (par exemple un Comité Social Économique) qui effectue une réservation pour le compte d'un ayant droit. La notion de Client s'oppose, entre autres, aux notions de participant au séjour, groupe, résident ou collectivité.
- « Conditions Générales » : les présentes Conditions Générales de Location
- « Hébergement » : ensemble des locatifs (Mobil-Home) proposés par la Société.
- « Réservation » : état d'une commande qui acte définitivement la location d'un hébergement car la commande a été acceptée par la Société et que la Société a reçu un paiement (y compris partiel) de la part du Client. Une réservation est à l'origine d'un séjour.
- « Sites Internet » : désigne le(s) site(s) internet de la Société dont https://marinaparadise.com/
- « Société » : VAR GESTION
- « Supports publicitaires » : tous les supports de communication mis à disposition par la Société afin de promouvoir des produits et services dont le(s) site(s) internet, catalogue, applications…
- « Visiteur » : un visiteur est une personne ne faisant pas partie des participants mentionnés sur la Réservation et rendant visite au Client sur le Camping.

ARTICLE 2 : OBJET

Les relations contractuelles entre le Marina Paradise et le Client, sont régies par les présentes CGV.

Les CGV sont consultables à tout moment sur le site internet du camping : https://marinaparadise.com/ et communiquées par mail au Client lors de sa réservation.

Le Client peut conserver ledit contrat par tout moyen d'enregistrement informatique ou les imprimer.

Les CGV mentionnent l'ensemble des obligations contractuelles des Parties. En ce sens, aucune disposition particulière communiquée par le Client ne pourra s'ajouter à celles-ci.

Pour toute réservation d'une prestation d'hôtellerie de plein air, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées sans réserve, agir à des fins personnelles n'entrant pas dans le cadre de son activité professionnelle (qu'elle soit commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole), être majeur et avoir la pleine capacité juridique de contracter.

ARTICLE 3 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CGV sont régies et interprétée conformément au droit français. Elles ont été rédigées en langue française puis traduites en différentes versions linguistiques. Pour leur interprétation en cas de litige, seul le texte en langue française fait foi. Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes CGV. Pour tout litige survenant entre les parties, relatif à la formation, la validité, l'interprétation ou à l'exécution du contrat, une solution amiable devra être préalablement recherchée.

S'il ne peut être résolu amiablement, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant la juridiction compétente.

ARTICLE 4 : APPLICATION ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

4.1. Les présentes CGV sont à jour dès leur publication en ligne, annulent et remplacent toute version précédente. La Société se réserve le droit de les modifier à tout moment. Ces CGV sont applicables dès lors que le Client procède à une réservation, à l'exclusion de toutes autres conditions, uniquement si la Société a accepté cette réservation, ce qu'elle est libre de faire ou refuser, en fonction de la disponibilité, et, d'une façon générale, de toute circonstance de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée.

La version des CGV applicables au Client est celle qu'il a reçue sous format électronique (PDF) ou papier lors de sa réservation.

Seules les parties sont recevables à effectuer une contestation, réclamation ou demande de remboursement. Toute demande effectuée par un tiers sera jugée irrecevable et ne sera pas étudiée par la Société.

4.2. Toute réservation suppose l'acceptation par le Client de l'intégralité des présentes CGV, dont il reconnaît avoir connaissance.

Pour une réservation émanant d'internet, l'acceptation se matérialise par le fait de cocher la case mentionnant : « J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente ».

Pour une réservation sur un autre support de commercialisation, le Client est réputé avoir accepté les CGV qui lui ont été transmises par mail au moment de la confirmation de la réservation.

4.3. La Société informe les Clients que conformément à l'article L221-28 du Code de la Consommation : « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : [...] 12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ». De ce fait, le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas à la réservation d'un hébergement.

ARTICLE 5 : DESCRIPTIFS

La Société fait ses meilleurs efforts pour maintenir à jour – sur l'ensemble des supports de commercialisation – les informations relatives aux prestations de services qu'elle propose, et pour notifier le Client en cas de changement substantiel de ces informations. Le Client est invité à se référer au descriptif détaillé de l'hébergement réservé afin de connaître sa composition.

L'indication du classement (nombre d'étoiles) attribué au Camping figurant sur les supports de commercialisation correspond à une classification établie en référence aux normes françaises.

ARTICLE 6 : RÉSERVATION

6.1. Lors de la Réservation, les obligations suivantes incombent au Client :

- Il garantit à la Société avoir tout droit, permission et autorité nécessaires pour passer la commande conformément aux présentes CGV,
- Il doit participer et séjourner et être inscrit en tant que participant,
- Il doit communiquer toutes les informations sollicitées par la Société à savoir : les coordonnées, et état civil de l'ensemble des participants au séjour,
- Il reconnaît réserver au nom et pour le compte de tous les participants au séjour,
- Il garantit l'exactitude et la véracité des informations communiquées,
- La relation contractuelle étant établie entre la Société et le Client effectuant la réservation, il reconnait être le seul interlocuteur responsable notamment sur le plan financier, et pour tous les événements pouvant survenir dans le cadre de la réservation et du séjour,
- Il reconnaît que toute réservation est nominative et personnelle ; et s'engage à ne pas céder ou sous-louer partiellement ou totalement l'hébergement qui lui est attribué dans le cadre de sa réservation.
- Il doit s'assurer que les documents de confirmation de réservation qui lui sont communiqués par la Société à la suite du passage de sa commande (ex : page et email de confirmation) et/ou à la réservation (ex : bon d'échange, voucher) contiennent des informations conformes aux prestations sélectionnées.

6.2. Le client peut réserver son séjour suivant plusieurs moyens :

- Sur le site internet du camping : https://marinaparadise.com/
- Par téléphone auprès de l'établissement, au 04 94 81 52 57 lors des heures d'ouverture de la réception,
- Sur place directement à la réception de l'établissement
- Par mail : reservation@marinaparadise.com
- Auprès d'un tour opérateur

6.3. La réservation résulte d'un accord conclu entre la Société et le Client. Cet accord intervient lorsque les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- La Société a confirmé la disponibilité du séjour commandé,
- La Société a enregistré le paiement total du séjour ou – a minima – le montant de l'acompte dû par le Client,
- La Société a envoyé au Client un document de confirmation de la réservation (par mail ou courrier à l'adresse indiquée par le Client au moment de la réservation)

6.4. La Société se réserve le droit de refuser toute réservation dans le cas :

- D'un litige existant avec le client,
- Du non-paiement total ou partiel d'une réservation passée, ou de tout retard de paiement sur une réservation en cours,
- D'une communication partielle et/ou erronée d'informations requises par la Société comme les noms, prénoms, dates de naissance des participants, la plaque d'immatriculation ou tout autre justificatif d'identité…

6.5. En cas d'indisponibilité d'une prestation ou séjour commandé, le Client en est informé. La Société proposera une solution de remplacement au Client, lequel est libre de l'accepter ou non. En cas d'acceptation de la solution de remplacement, et hors décision gouvernementale spécifique et exceptionnelle, la société remboursera la différence versée par le Client entre le montant de la prestation initialement versée et le montant de la prestation proposée en remplacement. En cas de refus de la solution de remplacement, la Société remboursement les sommes versées par le Client. Ce remboursement pourra être – avec accord du Client – proposé sous forme d'avoir.

6.4. L'établissement propose la location d'hébergements conçus pour accueillir des familles. De ce fait, la Société se réserve le droit de refuser la réservation et/ou l'accès au camping et/ou à l'hébergement :

- A tout groupe de participants dont le nombre serait supérieur à la capacité maximale de l'hébergement réservé, pour des raisons de sécurité et d'assurance.
- A toute personne n'étant pas mentionnée dans le dossier de réservation.

6.5. Il est rappelé que toute personne, peu importe son âge, est considérée dans le comptage des participants. Ainsi, un bébé ou un mineur est considéré comme étant un participant, au même titre qu'un adulte. Pour des raisons évidentes de sécurité (piscine, évacuation possible du camping en cas d'alerte météo ou incendie) ou de santé (hospitalisation possible pendant le séjour), la réservation par des mineurs non accompagnés de l'un de leurs administrateurs légaux au sens de l'article 382 du Code Civil, n'est pas admise.

En outre, nos terrains de camping ne sont pas habilités, au sens des articles L227-1 et suivants du Code de l'action sociale et de la famille, relatifs à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs, à assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familial de mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés de l'un de leurs administrateurs légaux visés à l'alinéa précédent.

6.6. La Société informe le Client qu'un seul chien est admis par réservation, étant rappelé que :

- Les chiens de catégorie 1 et 2 (à savoir les chiens d'attaque et chiens de garde et de défense tels que American Staffordshire terrier, Mastiff, Tosa, Rottweiler), ainsi que les Pitbull, Cane Corso et Berger Malinois, sont strictement interdits.
- L'animal doit être mentionné dans la réservation et le Client devra s'acquitter de la somme de 5€/jour/animal.
- Le forfait ménage de fin de séjour, d'un montant de 120 € doit impérativement être souscrit pour toute réservation comprenant un animal.
- Tout animal participant au séjour est sous la responsabilité du Client, lequel doit impérativement se conformer au règlement intérieur du Camping (ex. : présentation d'un carnet de vaccination, tenir l'animal en laisse, surveillance, zone autorisée / interdite...).

6.7. La Société s'autorise à refuser toute personne non mentionnée dans la réservation.

6.8. La Société considère que toute commande de plusieurs Hébergements effectuée par la même personne physique, la même personne morale, ou des personnes physiques différentes mais se connaissant et voyageant ensemble pour les mêmes motivations et aux mêmes dates, constitue une réservation de groupe.

Ainsi, toute demande pour un groupe doit être adressée par mail à la Société à l'adresse suivante : reservation@marinaparadise.com

La Société se réserve le droit d'étudier toute demande de réservation de groupe afin de voir sa compatibilité avec l'occupation du camping sur la période demandée avant de l'accepter ou de la refuser.

6.9. Le Client n'a pas la possibilité de choisir la localisation précise de son hébergement et aucun numéro d'emplacement ne lui est attribué avant son arrivée.

Si un numéro d'emplacement est communiqué au client avant son arrivée, celui-ci lui est attribué sous réserve de modification nécessaire au bon déroulement de son séjour. La Société se réserve donc le droit de modifier le numéro d'hébergement réservé au Client à tout moment, sans préavis et sans en avertir le client préalablement à son arrivée.

La Société informe que les durées minimales de location sont définies librement par la Société et peuvent être modifiées à tout moment. En haute saison (juillet/août), la durée minimale de séjour est de 7 nuits. En basse saison, la durée minimale est également de 7 nuits, sauf offres exceptionnelles.

ARTICLE 7 : PRIX

7.1. Conformément à l'article L 111-1 du Code de la consommation, préalablement à la validation définitive de la réservation les prix des hébergements et prestations d'hôtellerie de plein air sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

La confirmation de réservation reçue par le Client mentionne le montant total dû par celui-ci. Le prix rattaché à la réservation s'entend pour la prestation choisie par le client, suivant les dates sélectionnées et dans les conditions sélectionnées.

Il appartient au Client de vérifier le détail de sa réservation et du prix affiché.

Les prix affichés sur les différents supports de commercialisation varient en fonction des dates de séjour et suivant les périodes.

La Société se réserve le droit de modifier les prix des prestations à tout moment et sans avertissement préalable.

Les prix rectifiés seront appliqués seulement aux réservations postérieures à leur entrée en vigueur.

Les prix affichés sur les différents supports de commercialisation comprennent :

- La location d'une unité d'habitation avec ses équipements telle que décrite sur le(s) site(s) Internet
- Les consommations d'eau, d'électricité, de gaz pour la location d'un hébergement
- Le stationnement pour une voiture par réservation sur les parkings mis à disposition des Clients dans l'enceinte même de l'établissement (sauf mention contraire qui serait portée à la connaissance du Client lors de sa commande ou sur les documents liés à la Réservation)
- L'accès aux installations gratuites (ex : piscine, terrains multisports…) et aux services gratuits (ex : animations, clubs enfants, soirées gratuites...) disponibles sur le Camping (sauf mention de règles spécifiques au Camping qui seraient portées à la connaissance du client lors de sa commande ou sur les documents liés à la réservation).

En revanche, les prix affichés sur les différents supports de commercialisation ne comprennent pas les options ou services additionnels proposés par l'établissement, tels que :

- Forfait ménage
- Forfaits Wifi
- Place de parking pour véhicule supplémentaire
- Location de linge de lit, serviette de toilette...
- Installations et activités payantes proposées par le Camping
- Le montant de l'assurance annulation qui serait souscrite par le Client
- Les frais de dossiers éventuels (applicables sur un séjour par an)
- Les taxes de séjour, d'ordures ménagères, éco-participation, taxes locales…
- Le dépôt de garantie
- Les frais de transport/déplacement

Cette liste est non-exhaustive.

7.2. Le montant total du séjour est celui qui est communiqué au Client au moment de la commande, sous réserve de validation de la disponibilité de la prestation.

Tout prix indiqué antérieurement à la réservation, et tout changement de prix postérieur à la réservation n'impactent pas la réservation du client.

En cas d'erreur typographique sur le montant total du séjour, d'erreur manifeste ou de montant dérisoire, la Société signale au Client concerné ladite erreur et se réserve le droit d'annuler la réservation.

7.3. Le Client peut procéder à la réservation de prestations supplémentaires avant son séjour, ou pendant son séjour (hors assurance annulation).

En cas de prolongation volontaire ou involontaire du séjour, le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la prolongation.

7.4. Le Client est informé qu'il existe quatre tarifs pour le ménage :

- un tarif de base de 120€ si la prestation est souscrite au moment de la réservation
- un tarif de 120€, si la prestation est souscrite sur place dans les 48h qui suivent l'arrivée du client
- un tarif de 120€ qui sera retenu sur la caution, si le ménage n'a pas été effectué par le client avant son départ
- un tarif obligatoire de 120€ si un animal est compris dans la réservation

7.5. Le Client peut bénéficier de promotions, de remises individuelles, de remises partenaires, d'un avoir et/ou d'un voucher dont l'application ferait varier le montant total du séjour.

Sauf mentions spéciales écrites et portée à la connaissance du Client :

- Aucune remise ni avantage ne pourra être appliqué à une réservation déjà réglée en partie ou en totalité.
- Les remises et avantages définis lors de périodes de promotions sont uniquement applicables à une commande effectuée durant ces opérations commerciales.
- Les remises partenaires sont applicables uniquement si le Client est directement bénéficiaire de la remise et qu'il procède lui-même au paiement de la commande
- Les remises individuelles et partenaires ne peuvent pas être cumulées sur une même commande.
- La Société vérifie manuellement l'applicabilité des remises et avantages. Si une remise et/ou un avantage a été injustement appliqué, la Société signale au Client concerné ladite injuste application et le Client devra rembourser la somme. En cas de non-paiement par le Client, la Société peut annuler la réservation.

ARTICLE 8 : PAIEMENTS

8.1. Le montant total de la prestation réservée doit être réglée par le Client avant son arrivée au camping. Le paiement peut s'opérer en une ou plusieurs fois.

Toute absence de paiement, impossibilité de débiter les sommes imputables au Client, ou rejet de paiement carte bancaire entrainera l'annulation de la réservation.

La caution pourra être déposée en ligne, sur le site de notre prestataire Swikly.

Le dépôt de garantie pourra en outre être effectué sur place, à la réception, en empreinte bancaire ou chèque uniquement.

Toute prestations complémentaires réservées à l'arrivée sur le camping et/ou pendant le séjour fera l'objet d'un paiement immédiat.

8.2. Le règlement de la réservation s'effectue sur le site internet de l'établissement, sur l'espace client réservé à cet effet et accessible via le lien sécurisé communiqué par mail au client, ou par virement bancaire.

Les modes de paiements acceptés par l'établissement sont les cartes de crédit et cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, MasterCard ou American Express), virements bancaires, chèques et e-chèques vacances.

Exclusivement dans le cadre d'un paiement sur place auprès de l'établissement et dans la limite des plafonds de paiement prévus à

l'article D112-3 du Code monétaire et financier, les règlements peuvent intervenir en espèces.

8.3. Si la réservation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, l'intégralité des sommes dues doit être réglée dans un délai maximum de 30 jours avant la date d'arrivée.

En revanche, si la réservation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, les sommes dues doivent être réglées immédiatement.

8.4. Le paiement en plusieurs fois peut être proposé au Client qui effectue sa réservation plus de 60 jours avant la date de début du séjour.

Lors d'un paiement en plusieurs fois, la Société définit un calendrier de paiement mentionnant les dates, nombre, et montants des échéances. Ce calendrier est communiqué par écrit au Client lors de sa commande puis dans les documents de confirmation.

Le Client s'engage à respecter le calendrier de paiement, et à fournir des coordonnées de paiement à jour (ex : carte bancaire en cours de validité).

Si le montant du séjour évolue, le calendrier de paiement sera mis à jour et communiqué par écrit au Client. Cette mise à jour devient le seul calendrier de paiement valide.

En cas de défaut de paiement de la première échéance, la réservation n'est pas validée. En cas de défaut de paiement d'une échéance complémentaire, le Client est notifié. Il doit procéder au paiement de l'échéance dans les conditions qui lui sont communiquées.

La Société se réserve le droit d'annuler la réservation pour un tel motif. Dans le présent cas, les conditions d'annulation décrites ci-dessous (dans l'article « Annulation ») sont appliquées.

8.5. Lorsque le Client effectue une réservation et choisit un paiement par virement bancaire, en une ou plusieurs fois, la Société lui communique un délai maximum de 5 jours pour faire parvenir le paiement des sommes dues et mentionnées sur les documents de confirmation. En attendant le paiement, la réservation est considérée comme « en attente de paiement ». En cas de défaut de paiement ou de paiement ne correspondant pas aux sommes dues, la réservation n'est pas validée.

8.6. Lorsque le Client sélectionne un mode de paiement digital (carte bancaire, e-chèque vacances…) il est immédiatement redirigé vers l'environnement sécurisé du partenaire de paiement de la Société.

8.7. Lorsque le Client souhaite faire valoir un avoir, il doit se conformer aux instructions qui lui ont été transmises pour l'utiliser.

ARTICLE 9 : MODIFICATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

Toute demande de modification d'une réservation doit être adressée par écrit à l'établissement et sera dûment facturée.

Toute demande de modification intervenant 7 jours ou moins de 7 jours avant le début du séjour (seule faisant foi la date de réception de la demande écrite par la Société) est rejetée de plein droit.

Tout séjour commencé est dû en totalité. Aucun dédommagement n'est consenti en cas d'arrivée différée ou de départ anticipé.

Toute demande de modification par rapport au contrat initialement accepté sera étudiée par l'établissement qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

En cas de refus de la modification par la Société, le Client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales ou procéder à son annulation.

Les frais de modification s'élèvent à la somme de 30€ TTC par réservation.

Toute demande de modification engendre un nouveau calcul du montant total du séjour selon les prix en vigueur au jour du calcul, sans application d'une quelconque offre promotionnelle en cours.

Si le nouveau montant total du séjour est supérieur au montant de la réservation, les frais de modification de 30€ s'appliquent et le Client doit régler la différence existante entre le nouveau montant et les sommes déjà versées.

En revanche, si le nouveau montant est inférieur à celui de la réservation initiale, et que la demande de modification intervient 30 jours ou plus avant le début du séjour initial, les frais de modification ne s'appliquent pas, et :

- La différence existante entre les sommes versées et le nouveau montant sera remboursée au Client – dans l'hypothèse où il aurait déjà réglé l'intégralité de son séjour.
- Dans l'hypothèse suivant laquelle il reste des échéances à devoir, le calendrier de paiement sera adapté au nouveau montant du séjour.

Cependant, si le nouveau montant est inférieur à celui de la réservation initiale et que la demande de modification intervient moins de 30 jours avant le début du séjour initial, la Société ne procède à aucun remboursement.

Le Client peut également demander à la Société la cession de sa réservation à une personne en capacité d'effectuer une commande. Le nouveau Client doit se conformer à toutes les obligations du clients susmentionnées. Des frais de modification, au titre de la cession, sont appliqués pour un montant de 30€.

ARTICLE 10 : MODIFICATION A L'INITIATIVE DE LA SOCIETE

La Société peut modifier toute réservation avant le début du séjour en faisant une proposition de substitution ou de remplacement au Client. La Société fait ses meilleurs efforts pour contacter le Client dans les plus brefs délais, par tout moyen, pour lui communiquer les conditions d'une telle modification.

En cas d'acceptation, le Client reconnaît avoir accepté l'intégralité des conditions de la réservation modifiée. Le Client reçoit de nouveaux documents liés à la réservation modifiée (y compris un nouveau calendrier de paiement le cas échéant).

Ces nouveaux documents sont les seuls à faire foi dans les relations ultérieures entre le Client et la Société. Aucune réclamation ne peut être adressée à la Société pour ce motif.

En cas d'acceptation,

- Si le montant total de la location de l'Hébergement est supérieur au montant initial, la Société s'engage à prendre en charge la différence de prix
- Si le montant total de la location de l'Hébergement est inférieur au montant initial : Et que toutes les sommes dues par le Client à la Société ont été payées, le Client est remboursé de la différence existante entre les sommes versées et le nouveau montant total du séjour. Et qu'il reste encore des sommes dues par le Client à la Société, les échéances de paiement sont ajustées pour que le Client ne paie que la différence existante entre les sommes versées et le nouveau montant total du séjour

Si le Client ne se prononce pas, s'il refuse ou s'il souhaite l'annulation, la Société procède à l'annulation de la réservation et au remboursement des sommes versées par le Client (y compris les frais de dossier éventuellement appliqués et montant de l'assurance annulation éventuellement souscrite) dans les meilleurs délais après la notification de l'annulation au Client.

En cas de modification de la part de la Société dans le cadre de circonstances exceptionnelles et inévitables, et sauf dérogation accordée par les autorités compétentes, l'intégralité des sommes versées sera remboursée au client dans les meilleurs délais. Aucune indemnité complémentaire ne sera proposée.

ARTICLE 11 : ANNULATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

11.1. La Société rappelle que le Client ayant procédé à la réservation est le seul interlocuteur responsable vis-à-vis de la Société.

Si l'annulation résulte du non-paiement d'une échéance ou de l'intégralité des sommes dues au titre de la réservation un mois avant le début du séjour, le Client ne peut exiger aucun remboursement.

Une annulation n'est effective que si la Société a émis un document notifiant l'annulation au Client. Sans ce document, la réservation et toutes les obligations contractuelles en découlant restent pleines et entières.

11.2. Toute annulation d'une réservation doit être adressée par écrit à la Société à l'adresse : reservation@marinaparadise.com ou par voie postale à l'adresse : VAR GESTION, 20 AVENUE FREDERIC MISTRAL, 83310 COGOLIN.

Toute annulation doit être demandée dans les 48 heures suivant l'événement la motivant (seule la date du fait générateur étant prise en compte).

Si l'annulation intervient :

- Après la date de début du séjour, alors le Client n'est éligible à aucun remboursement, qu'il se soit présenté ou non dans l'établissement. La Société facture l'intégralité du montant du séjour.
- Moins de 7 jours avant le début du séjour alors le Client n'est éligible à aucun remboursement. La Société facture l'intégralité du montant du séjour.
- Entre le 30ème et le 7ème jour inclus avant le début du séjour, alors la Société facture 90% du montant total de la location ainsi que 100% des frais annexes (frais de dossier, assurance, etc.)
- Entre le 60ème et le 31ème jour inclus avant le début du séjour, alors la Société facture 50% du montant total de la location ainsi que 100% des frais annexes (frais de dossier, assurance, etc.)
- Le 61ème jour inclus ou plus avant le début du séjour, alors la Société facture 30% du montant total de la location ainsi que 100% des frais annexes (frais de dossier, assurance, etc.)

ARTICLE 12 : ASSURANCE ANNULATION

12.1. La Société propose au Client la souscription optionnelle d'assurances annulation et interruption de séjour, via un partenaire d'assurances : FLIXY by Neat. Deux contrats sont proposés au Client : une assurance Confort, et une assurance Premium.

12.2. L'assurance annulation et interruption de séjour peut uniquement être souscrite au moment de la réservation. Elle permet au Client de se faire rembourser le montant de sa réservation en cas de survenance d'un évènement empêchant son départ – ou les nuits non consommées sur son séjour en cas de survenance d'un évènement retardant son arrivée ou écourtant son séjour.

Cette assurance ne prend effet que lorsque la prime d'assurance est payée dans son intégralité à la Société pour le compte de l'assureur.

La prime d'assurance n'est pas remboursable, sauf dans les cas prévus par les dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours en matière de produit d'assurance – ou mentions spéciales portées à l'attention du Client lors de la réservation – ou sur les documents liés à la Réservation.

Les conditions afférentes aux contrats d'assurances Confort et Premium proposés par FLIXY, et les évènements couverts par ces contrats sont détaillés dans les Conditions Générales de l'Assurance Annulation disponibles sur notre site internet : https://marinaparadise.com/

12.3. En cas de sinistre couvert, le Client doit avertir l'établissement par écrit de son désistement, puis prendre contact immédiatement avec l'assureur en suivant les modalités décrites dans les Conditions Générales de l'Assurance Annulation. Suivant le contrat d'assurance choisi, le Client veillera à fournir à l'assureur tous les renseignements et documents justificatifs nécessaires à l'étude de son dossier.

Dès que le Client demande l'annulation de sa réservation auprès de la Société, cette demande est réputée ferme et définitive. Le Client ne peut donc exiger aucun remboursement, ni indemnité de la part de la Société, ni même demander le maintien de la réservation si l'assureur vient à rejeter sa demande de remboursement et indemnisation.

ARTICLE 13 : SEJOUR

13.1. Concernant les arrivées au camping, les horaires peuvent varier selon les dates. Celles-ci seront mentionnées sur le règlement intérieur accessible à tout moment sur le site internet de l'établissement, ou encore sur le bon d'échange remis au client.

Sauf accord préalable de la Direction de l'établissement, aucune arrivée n'est possible en dehors des horaires prévus. La Société ne procède à aucun remboursement ni indemnisation en cas d'arrivée en dehors des horaires prévus qui aurait privé le Client d'un accès à son hébergement.

Lors de son arrivée, le Client doit prendre connaissance, compléter et signer la fiche de responsabilité qui lui est présentée par l'équipe de réception.

Préalablement à son séjour, ou au moment de son arrivée, le Client doit prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement ainsi que du règlement piscine, qu'il s'engage à respecter tout au long de son séjour. Ces deux règlements sont accessibles à tout moment sur le site internet de l'établissement et font l'objet d'un affichage à la réception.

13.2. L'achat et/ou le port d'un bracelet peut être obligatoire sur l'ensemble du site, pour assurer aux participants un maximum de sécurité et permettre de les identifier parmi toutes les personnes présentes dans l'établissement. Seule la Société a le pouvoir de définir les règles concernant la distribution, le port et les accès autorisés par les bracelets.

13.3. Une fois arrivé à son hébergement, il appartient au Client d'effectuer un contrôle : inventaire ou état des lieux. Il doit signaler, par écrit, toute éventuelle déconvenue à l'équipe d'accueil, dans un délai maximum de 24 heures suivant son arrivée. L'équipe d'accueil fera son maximum pour y remédier rapidement. Aucune réclamation n'est prise en compte passé ce délai. De la même manière, aucun incident survenu au cours du séjour n'est pris en compte s'il n'a pas été déclaré auprès de l'équipe d'accueil dans les 24 heures suivant sa survenance. Enfin, aucun incident ne sera pris en compte s'il ne peut être constaté par l'équipe d'accueil.

13.4. En cas de non-présentation sur le camping, le jour d'arrivée prévu, et sans écrit adressé par le Client au siège social dans un délai maximum de 48 heures, la Société se réserve le droit de remettre à la vente l'hébergement qui lui était réservé.

13.5. Les visiteurs doivent se présenter auprès de l'équipe de réception. Les visiteurs sont autorisés uniquement sur les horaires d'ouverture de la réception de l'établissement mentionnées dans le règlement intérieur. Ils ne sont autorisés à rester dans l'hébergement réservé en dehors desdits horaires (même si la capacité de l'hébergement le permettrait), ni à disposer des équipements et installations de camping.

Les visiteurs qui seraient autorisés sur le Camping s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable sur le site, et sont sous la responsabilité du Client qui les reçoit.

13.6. En l'absence du Client pour accomplir les formalités de départ, l'équipe d'accueil est seul juge de l'état de l'hébergement et de ses équipements. Aucune contestation de la part du Client n'est alors acceptée.

Si l'hébergement est rendu dans un état jugé « correct » par l'équipe d'accueil, le dépôt de garantie n'est pas débité ou est restitué immédiatement.

Dans le cas contraire, si un quelconque défaut est constaté par l'équipe d'accueil, des sommes sont retenues sur le dépôt de garantie et/ou sont facturées au Client dans un délai d'un mois maximum après son départ. Des factures justificatives sont fournies au Client. Si les montants facturés sont supérieurs à la caution déposée, alors le dépôt de garantie n'est pas restitué et la Société se réserve le droit de facturer les sommes supplémentaires dues au Client. Parmi les dégradations pouvant entrainer l'encaissement de la caution outre des frais de remise en état complémentaires facturés au client, la Société fait référence aux cas suivants : (cette liste est non exhaustive)

- Défaut de ménage ou état de saleté anormal. La Société rappelle que, même si le Client a souscrit un forfait ménage, celui-ci ne comprend pas le nettoyage de la vaisselle et des ustensiles de cuisine, lesquels doivent être rendus en état normal de propreté. De plus, le forfait ménage souscrit par le client ne couvre pas des dégâts et dégradations éventuelles, ni un état de saleté manifeste des lieux occupés durant le séjour.
- Casse, endommagement, perte, manquement par rapport à l'inventaire d'entrée de tout objet ou équipement mis à disposition du Client au cours du séjour
- Non restitution du matériel confié au Client tel que : clés, cartes / badges d'accès, prêt de matériel (fer à repasser, matériel de sport, table à repasser, sèche-cheveux…)

L'horaire maximum de restitution des clés du mobil-homes est mentionné dans le règlement intérieur de l'établissement.

Si le client souhaite quitter les lieux après cet horaire, il peut solliciter un départ tardif auprès de la réception. Tout départ tardif sera facturé au client :

- 40 € s'il intervient avant 13h
- 90 € s'il intervient entre 13h et 20h

La réception se réserve le droit de refuser un départ tardif, notamment en haute saison.

13.7. En acceptant les présentes CGV le Client autorise expressément et à titre gratuit la Société à le photographier ou le filmer pendant son séjour et à utiliser les photos, vidéos ou sons sur tous supports, et ce pour une durée de 5 ans. Cette autorisation vaut également pour toutes les personnes hébergées avec le client. Elle a pour but d'assurer la promotion nationale et internationale des marques de la Société sur l'ensemble de ses sites internet, brochures, réseaux sociaux, présentations commerciales ou dans les guides touristiques.

ARTICLE 14 : RESPONSABILITE DU CLIENT

14.1. Le Client s'engage à se comporter en personne raisonnable dans l'enceinte du Camping, et à ne pas nuire à l'image ni à la tranquillité de l'établissement.

Le Client est informé que pourrait engager sa responsabilité civile et/ou pénale tout comportement contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à l'image ou encore à la réputation de l'établissement – tels que les actions, attitudes, comportements ou propos qui :

- Seraient violents, injurieux, racistes, menaçants à l'égard des tiers ;
- Porteraient atteinte à la pudeur, aux bonnes mœurs, à la tranquillité, à la sérénité des tiers ;
- Entraîneraient des répercussions sur la sécurité de l'établissement et/ou des personnes présentes sur le site.

Cette liste est non exhaustive.

Dans ce cas, la Société se réserve le droit de demander au Client de quitter l'établissement sans délai ni indemnité. Aucun remboursement ne lui sera accordé. Le Client devra en outre s'acquitter du prix mentionné dans le mail de confirmation de réservation et des éventuelles prestations prises en supplément, avant de quitter l'établissement.

14.2. Durant son séjour, le Client s'engage à utiliser de manière appropriée et sans dégradation l'hébergement mis à sa disposition ainsi que le mobilier dont il est composé.

La responsabilité du Client sera engagée pour tout dommage, perte, dégradation, trouble ou nuisance causée par lui ou toute personne séjournant avec lui – que le dommage soit direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé à des tiers ou à l'établissement, volontaire ou résultant d'une faute, erreur ou négligence de sa part. En cas de détérioration ou dégradation, la Société se réserve le droit de facturer le montant nécessaire aux travaux de remise en état ainsi que les frais estimés pour le préjudice d'immobilisation de l'hébergement.

14.2.1. Recharge des véhicules électriques

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de recharger un véhicule électrique ou hybride rechargeable au moyen des prises électriques des mobil-homes ou de toute autre installation électrique de l'hébergement.

Le non-respect de cette interdiction constitue un manquement grave aux présentes Conditions Générales de Vente et au règlement intérieur. La Direction se réserve le droit de procéder à l'exclusion immédiate du Client et de l'ensemble des occupants de son hébergement, sans remboursement des sommes versées, sans préjudice de toute facturation des dommages causés aux installations ou à des tiers.

14.3. Le Client et les participants au séjour reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur du Camping, ainsi que du règlement de la piscine. Il reconnaît que ce sont ces règles qui régissent son séjour en complément des présentes CGV.

Durant le séjour, le Client s'engage à respecter (et à faire respecter aux personnes résidant avec lui, et qui sont sous sa responsabilité) l'ensemble des prescriptions du règlement intérieur du Camping.

En cas de violation d'une des dispositions de ces textes, la Société se réserve le droit de prendre toutes les sanctions nécessaires telles que :

- Sanctions financières,
- Expulsion immédiate du camping, sans préavis, remboursement ni indemnité.

14.4. Le Client est invité à vérifier avant son départ qu'il dispose bien d'une assurance responsabilité civile qui couvrira les dommages qu'il pourrait causer au cours de son séjour.

14.5. Les mineurs accompagnés de leurs administrateurs légaux sont placés sous la responsabilité de ces derniers. Il est formellement interdit de les laisser seuls, sans surveillance, dans l'enceinte du camping.

14.6. Le Client est prié de veiller à la surveillance de ses biens durant son séjour.

ARTICLE 15 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

La Société ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de modification, d'annulation, d'inexécution ou de mauvaise exécution de toute prestation liée à la réservation qui serait imputable à des circonstances exceptionnelles et inévitables du fait du Client ou des participants au séjour, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications.

Sauf disposition légale contraire, la Société ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une faute d'un tiers et notamment d'un de ses partenaires.

La Société ne saurait voir sa responsabilité mise en cause du fait de la communication – par des tiers – d'informations erronées sur les différents supports de commercialisation. Toutes les photos et textes utilisés sur l'ensemble des supports de commercialisation sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère indicatif et peuvent être modifiés à tout moment.

Toute activité et animation mentionnée sur les différents supports peut être modifiée ou annulée à l'arrivée du Client en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Société, ou en cas de force majeure. Une telle situation ne saurait engager la responsabilité de la Société, ni constituer un motif d'annulation du séjour.

Les infrastructures en projet sont mentionnées à titre informatif sur les supports de commercialisation. La Société ne saurait voir sa responsabilité mise en cause du fait d'un retard dans l'achèvement des projets pour des raisons indépendants de la Société ou en cas de force majeure.

Enfin, la Société ne saurait voir sa responsabilité engagée pour tous dommages indirects, perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, dommages ou frais.

ARTICLE 16 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Lors de la navigation du client sur le Site Internet de la Société ou à l'occasion de sa commande, nous collectons trois catégories générales d'informations :

- Celles que le client nous communique
- Celles que nous collectons automatiquement lors de l'utilisation du site Internet
- Celles que nous collectons auprès de tiers

Ces informations sont considérées par la Société comme étant confidentielles. Elles sont utilisées uniquement pour le traitement de la réservation et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux Clients de la Société en fonction de ses centres d'intérêts.

En cochant la case intitulée « J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente » au moment de la réservation, le Client manifeste son consentement spécifique, libre et éclairé par lequel il accepte que des données le concernant soient utilisées par la Société et/ou certains de ses partenaires, dans le but :

- De s'assurer de la bonne exécution de la commande et du contrat qui lie la Société et le Client dans le cadre d'une réservation, y compris la gestion des défauts de paiement
- De garantir la qualité du suivi de la Réservation et du séjour, y compris la gestion des litiges ou réclamations
- D'obtenir son avis à la suite de sa réservation et son séjour
- D'envoyer des communications imposées par les législations à la Société ou des communications informant le Client d'un changement substantiel au sujet de sa commande

ARTICLE 17 : RECLAMATION ET MEDIATION

17.1. Toute réclamation doit être signalée par le Client pendant son séjour auprès de la Direction, dans un délai de 24 heures suivant l'événement, afin que celle-ci puisse tout mettre en œuvre pour remédier à la non-conformité, constater et satisfaire au mieux aux les attentes du Client.

A défaut d'accord amiable trouvé sur place, le Client est informé qu'il a la possibilité de formuler une réclamation par écrit à la Société dans un délai maximal de 15 jours suivant la fin du séjour à l'adresse suivante : VAR GESTION, Ld Cogolin Plage Carrefour de la Foux, 20 avenue Frédéric Mistral, 83310 COGOLIN

Ou par courrier électronique à : reservation@marinaparadise.com

Afin de pouvoir étudier au mieux la réclamation, il est demandé au Client de joindre des éléments factuels, à savoir : photographies, vidéos, document écrit, attestation…

17.2. Pour la résolution amiable des litiges transfrontières, le Client peut également saisir le Centre Européen des Consommateurs ou se rendre sur le portail : https://ec.europa.eu/odr

17.3. A défaut de réponse satisfaisante et conformément à l'article L.612-1 du Code de la Consommation, le Client est informé qu'il a la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur de la consommation dont relève la Société VAR GESTION, à savoir SAS CNP MEDIATION CONSOMMATION dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée par LRAR à VAR GESTION.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, la Société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION.

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/ ou par voie postale : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION – 27 avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

ARTICLE 18 : DROIT D'OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Conformément aux article L 223-1 et L 223-2 du Code de la Consommation, le Client dispose du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site : www.bloctel.gouv.fr